LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL	2024

> **Location pour les habitants de la commune**

Tarif à la journée:

Salle annexe + bar + office *(capacité: 50 personnes)*	300,00 €
Salle principale + bar + office *(capacité: 110 personnes)*	550,00 €
Espace Culturel complet	680,00 €
(un acompte de 50% est demandé lors de la réservation)	
Location pour spectacle avec entrée payante	170,00 €

Tarif au week-end:

Salle annexe + bar + office *(capacité: 50 personnes)*	450,00 €
Salle principale + bar + office *(capacité: 110 personnes)*	770,00 €
Espace Culturel complet	900,00 €
(un acompte de 50% est demandé lors de la réservation)	
Location pour spectacle avec entrée payante	280,00 €

> **Location pour les hors commune**

Tarif à la journée:

Salle annexe + bar + office *(capacité: 50 personnes)*	380,00 €
Salle principale + bar + office *(capacité: 110 personnes)*	720,00 €
Espace Culturel complet	880,00 €
(un acompte de 30% est demandé lors de la réservation)	
Location pour spectacle avec entrée payante	220,00 €

Tarif au week-end:

Salle annexe + bar + office *(capacité: 50 personnes)*	580,00 €
Salle principale + bar + office *(capacité: 110 personnes)*	990,00 €
Espace Culturel complet	1 150,00 €

(un acompte de 30% est demandé lors de la réservation)

Location pour spectacle avec entrée payante	360,00 €

> **Forfait ménage**

petite salle	100,00 €
grande salle	150,00 €
Espace culturel complet	180,00 €

(un acompte de 30% est demandé lors de la réservation)

> **Caution*** 500,00 €

** La caution, sous forme de chèque, est jointe au contrat de location. Elle n'est pas encaissée et elle est restituée à la remise des clefs, sauf bris ou dégradation dûment constatés au vu de l'état des lieux.*

Enfin, le particulier devra souscrire obligatoirement une assurance-événement de type "Responsabilité civile" couvrant l'ensemble du matériel à sa valeur.

> **Location pour activités de loisirs ou éducatives à but lucratif (durée: 1h30)**

petite salle	35,00 €
caution* pour l'utilisation de la salle et ses équipements	200,00 €

** La caution, sous forme de chèque, est jointe au contrat de location. Elle n'est pas encaissée et elle est restituée à la remise des clefs, sauf bris ou dégradation dûment constatés au vu de l'état des lieux.*

> Caution pour les associations utilisant les salles municipales à l'année	200,00 €
Participation forfaitaire pour les associations utilisatrices des salles	100,00 €